



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16/05/2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize mai, les membres du conseil municipal de la commune de COUSSAY LES BOIS, se sont réunis à 18h, en séance publique, sous la présidence de Madame Elisabeth MICHEL, le Maire.

Nbre de conseillers 15

Nbre de présents : 12

Nbre de votants : 13

Date de la convocation

10/05/2023

Étaient présents :

Elisabeth MICHEL, Gilles SAUVION, Isabelle AUZANNEAU, Pascal DECHARTRE, Anny LAUZIER, Claude SAVATIER, Françoise GRANDE, Jean-Louis MICHEL, Elisabeth BORDAGE, Jean-François HESLOT, Séverine ESNAULT, Morgan RAIFFE.

Étaient absents/excusés :

Yves LE MEUR, Sylvie GALOT, Romain NUEIL (pouvoir à Morgan RAIFFE).

Secrétaire de séance : M. Morgan RAIFFE

Ordre du jour :

1. Intervention de la CAPC, direction de la transition économique
2. CAPC
 - Convention de mise en place d'un service commun « Pôle énergie »
 - Rénovation énergétique de l'école maternelle
3. Aménagement de la micro-crèche
 - Convention avec la MCL
4. Aménagement du centre bourg
5. Cantine
 - Passage à un seul service pour 2023/24
6. Association Foncière
 - Renouvellement du bureau
7. Points divers

Début de séance à 18h

Point 1: Intervention de la CAPC

Mmes BOIREL et BERTRAND sont intervenues suite à l'enquête sur l'économie des communes de la CAPC et afin de présenter (organisation, compétences, chantiers en cours...) et de donner les détails de l'accueil des porteurs de projet sur le territoire.

Après l'intervention de la CAPC, Madame le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 25/04/2023 et adoption sans réserve de celui-ci par le Conseil Municipal, et demande de rajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour, le choix de la maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'Eglise, à l'unanimité le Conseil Municipal accepte ce rajout et donne l'ordre du jour de la réunion.

Point 2: CAPC

- Convention de mise en place d'un service commun « Pôle énergie »

Madame le Maire donne lecture de la convention, en précisant sa durée de 3 ans et la contribution financière annuelle de 1,20€ par habitant (la taille de la population est celle retenue par l'INSSE en 2020).

Après délibération, le Conseil Municipal, entérine la convention de mise en place d'un service commun « Pôle énergie » à compter du 01/05/2023.

- Rénovation énergétique de l'école maternelle

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal s'il faut poursuivre l'étude sur la rénovation énergétique de l'école maternelle avec ses annexes la cantine et la salle d'évolution pilotée par SOREGIES et la CAPC.

Après un tour de table, le Conseil Municipal valide la poursuite de l'étude rénovation énergétique de l'école maternelle et ses annexes.

Point 3 : Aménagement de la micro-crèche

Madame le Maire informe que le dossier de demande de subventions CAF pour l'aménagement de la micro-crèche a été déposé la semaine dernière et précise l'intégration des équipements de la MCL dans cette demande, car la CAF exigeait un seul porteur de projet pour ce dossier.

Après la notification de la subvention, il sera nécessaire d'acter sa répartition entre la MCL et la commune.

Point 4 : Aménagement du centre-bourg

Projection du nouveau nouvel aménagement sécuritaire de la rue principale réalisé par l'assistant à maîtrise d'œuvre M. PATRIER.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs modifications ont été apportées sur le projet aménagement sécuritaire initial.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide les modifications apportées, et demande à vérifier la largeur de la route par rapport au croisement des camions.

Point 5 : Cantine

- Passage à un seul service de restauration pour la rentrée scolaire 2023/24

Madame le Maire informe que suite à la fermeture d'une classe à la rentrée prochaine, il apparaît intéressant d'harmoniser les horaires entre toutes les classes afin d'une part de mettre en place un seul service de cantine et d'autre part de faciliter la récupération des fratries sur la pause méridienne.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la nouvelle organisation de la cantine pour la rentrée scolaire 2023/24.

Point 6 : Association Foncière

- Renouvellement du bureau

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le mandat des membres du bureau de l'Association Foncière de Coussay-les-Bois est arrivé à expiration.

En application de l'article R 133-3 du Code Rural, les Membres du bureau d'une association foncière sont nommés pour 6 ans par arrêté préfectoral parmi les propriétaires de fonds inclus dans le périmètre de l'aménagement foncier et désignés par moitié par le Conseil Municipal l'autre par moitié par la Chambre d'Agriculture et un membre du Conseil municipal.

Le nombre de membres du Bureau de l'Association Foncière de Coussay-les-Bois a été fixé à 8 membres pour chacune des structures.

Liste du conseil municipal

- M. Jean-Claude PELTIER
- M. Nicolas NEUVY
- M. Olivier JOUBERT
- M. Jean-Michel ESNAULT
- M. Jean-François CRON
- M. Fabrice DEBLAISE
- M. Pascal GIROUARD
- Jonathan VAUCELLE

Liste par la Chambre d'Agriculture

- M. René CLOCHARD,
- M. Daniel DHUMEAUX,
- M. Didier BARRAULT,
- M. Bruno MARTIN,
- M. Laurent DECHARTRE,
- M. Alain COLLINET
- M. Guy ROTURIER,
- M. Alain MERLAUD.

M. Pascal DECHARTRE, est désigné comme représentant de la commune de Coussay-les-Bois.

Point 7 : L'église Notre-Dame

- **Choix de la maîtrise d'œuvre**

Madame le Maire informe que la commission informelle de l'église s'est réunie le 3 mai avec la rencontre des 2 candidats : MB AP et ARC et SITES ARCHITECTURES.

Après concertation avec M. DELAGE de l'AT86, l'équipe ARC ET SITES ARCHITECTURES a été retenue pour la mission maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'église Notre-Dame.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide ce choix.

Point 8 : Points divers

- **Conseils municipaux**

09/06/23 à 19h15 : élections de 3 délégués titulaires et 3 suppléants en vue de l'élection des sénateurs le 24 septembre 2023.

18/07/23 à 19h30 intervention de M. Bruno BELIN, le sénateur.

- ***Renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales***

Actuellement en place :

Mme Anny LAUZIER, membre du conseil municipal,

M. Gilles SAUVION, délégué de l'administration,

Mme Jocelyne CRON, déléguée désignée par le Tribunal Judiciaire.

Après un tour de table, il est décidé de reprendre les mêmes personnes sauf pour le délégué désigné par le Tribunal Judiciaire voire avec M. Bernard BORDAGE.

- **Tour Poitou Charentes**

M. Gilles SAUVION informe que la réunion avec les associations pour l'organisation de la course du Tour Poitou Charentes est prévue le 05/06 à 19h.

**L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 21h15**

Fait à Coussay les Bois,
Madame le Maire,
Elisabeth MICHEL

Le Secrétaire
Morgan RAIFFE

